

Sans titre

BANQUE

Responsabilité - Ouverture de crédit - Révocation - Avertissement préalable - Délai non respecté et insuffisant

Une banque commet une faute en mettant fin brusquement au dépassement du découvert autorisé, dès lors qu'elle ne respecte pas le délai qu'elle avait imparti à une société pour réduire le solde débiteur de son compte et que, par ailleurs, le délai imparti était insuffisant pour permettre à celle-ci de respecter ses obligations contractuelles, d'autant plus que le dépassement était très important.

C.A. Lyon (3° Ch.), 17 juillet 2002

N° 02-631

M. Moussa, Pt. - MM. Simon et Kerraudren, Conseillers.